

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À
L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse



Paris, le 16 février 2011

Investissements d'avenir : Feu vert pour les expérimentations de recharge de voitures électriques et hybrides

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Eric Besson, ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, Thierry Mariani, secrétaire d'Etat chargé des transports et René Ricol, commissaire général à l'investissement annoncent le lancement d'un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) piloté par l'ADEME et dédié aux « Expérimentations liées aux infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables ». Cet AMI est destiné à accompagner le développement du marché des véhicules décarbonés grâce à la mise en place de solutions fiables, pratiques et sécurisées d'infrastructures de recharge. Il contribuera ainsi à atteindre les objectifs de réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, tout en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et en améliorant la qualité de l'air en ville.

Cet appel à manifestations d'intérêt vient renforcer le plan d'actions (Predit, prime 5000€ sur les véhicules, fonds démonstrateurs de l'ADEME...) mis en place par le gouvernement pour soutenir le développement du véhicule décarboné, avec l'objectif de voir circuler 2 millions d'unités en 2020.

Le déploiement du véhicule électrique et hybride rechargeable est une opportunité économique et environnementale pour la France. Outre ses avantages écologiques en termes de réduction de la pollution sonore et atmosphérique, le véhicule décarboné représente un marché évalué entre 20 à 50 Mds € par an en 2020 en Europe (dont 7,5 Mds € en France) et entre 50 à 90 Mds € par an en 2030.

Cette transition progressive de l'industrie automobile nécessite de lever plusieurs interrogations techniques, économiques ou comportementales, à une échelle aussi proche que possible de l'échelle1. C'est pourquoi il est capital de soutenir un ensemble d'expérimentations pour disposer d'un réseau intelligent et performant d'infrastructures de recharge.

L'appel à manifestations d'intérêt s'adresse à de nombreux acteurs (constructeurs, fournisseurs de services, fournisseurs d'énergie, ...) pour développer des expérimentations destinées à :

- Valider l'interopérabilité et l'adaptabilité des infrastructures de recharge au niveau national et européen ;
- Tester la sécurité, la fiabilité et la robustesse des infrastructures de recharge et des solutions en conditions réelles;
- Tester les solutions d'infrastructures communicantes et intelligentes - viables sur les plans socio-économique et environnemental - permettant notamment la circulation d'informations entre le véhicule, la borne et l'utilisateur ;
- Valider l'insertion des solutions dans un modèle d'affaires adapté aux différentes sphères de déploiement envisageables

Le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de la qualité des projets retenus.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 juin 2011.

Un autre appel à manifestations d'intérêt relatif au déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables sera lancé prochainement à destination des collectivités.

Télécharger l'appel à manifestations d'intérêt :

investissement-avenir.gouvernement.fr

www.ademe.fr

Volet développement durable des investissements d'avenir.

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte,
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées,
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux,
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture,
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant,
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :

<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet : 01 40 81 72 36	Cabinet de Thierry Mariani : 01 40 81 77 57
Cabinet de Christine Lagarde : 01 53 18 41 35	Cabinet de René Ricol : 01 42 75 64 43
Cabinet d'Eric Besson : 01 53 18 44 91	ADEME : 01 40 41 55 01

